

DREAL Bretagne	ANNEXE 2	Page : 1 / 1
	Plan de reprise d'activité - Phase 1	Rédigé par : Secrétariat Général
	Accueil des visiteurs externes Consignes organisationnelles et sanitaires	Date : 5 mai 2020
		Diffusion : Agents DREAL Bretagne

La crise sanitaire contraint la DREAL Bretagne à modifier son organisation et les modalités d'accueil du public.

L'organisation de réunions en présentiel est à limiter au strict minimum et la présence de visiteurs externes est à réduire au maximum en privilégiant les RDV audio ou visio.

Cependant le retour à l'activité progressif de certains partenaires (fournisseurs, courriers, HSV...) impose de mettre en place des mesures de préventions sanitaires.

La présente fiche présente les dispositions à mettre en œuvre pour recevoir les visiteurs externes.

L'organisateur de la réunion transmet en amont de la réunion au visiteur la présente annexe précisant les conditions d'accueil des visiteurs en DREAL Bretagne et les mesures sanitaires à respecter (le visiteur devra venir avec son masque).

L'annexe est aussi accessible via l'internet de la DREAL Bretagne.

a) L'accueil à l'entrée des locaux des visiteurs externes

L'organisateur communique en amont de la réunion la liste des noms des visiteurs externes à l'agent d'accueil.

Il s'agit respecter à l'accueil les marquages au sol.

L'entrée se fait par l'entrée principale des bâtiments, une personne à la fois, dans le respect des mesures de distanciation sociale d'au moins un mètre. Les visiteurs externes doivent impérativement se présenter à l'agent d'accueil avant d'accéder à leur lieu de rendez-vous.

L'organisateur est chargé d'accompagner les visiteurs externes à leur arrivée afin d'éviter toute déambulation dans les couloirs.

Le visiteur doit porter un masque grand public, amené par ses soins.

b) Les mesures sanitaires à respecter dans les locaux

Les visiteurs externes doivent :

- en arrivant, se frictionner les mains au gel hydroalcoolique mis à disposition à l'entrée du bâtiment,
- appliquer les gestes barrières : éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver les mains fréquemment, se saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades,
- porter un masque en permanence sur toute la durée de leur présence dans les locaux (sanitaires, couloirs, salle de réunion...),
- réserver les ascenseurs aux personnes à mobilité réduite ou malvoyantes.

c) Le départ de la DREAL

L'organisateur accompagne les visiteurs externes à la sortie et invite les visiteurs à se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique mis à disposition.